

4.7

Avènement au trône de S.A.R. le Grand-Duc Henri - Adresse (*) de Jean Spautz, président de la Chambre des députés (traduction française)

Discours – Publié le 06.10.2000

Monseigneur,

Il y a quelques minutes, au Palais, par Sa signature, le Grand-Duc Jean a transmis Ses droits constitutionnels au Prince Henri. Ainsi s'achève un chapitre important de notre histoire. Par cette signature, Vous devenez, Monseigneur, notre nouveau Grand-Duc.

Il y a 110 ans, Votre arrière-arrière-grand-père, le duc Adolphe de Nassau, prêtait serment ici même et devenait Grand-Duc de Luxembourg après que trois générations de rois néerlandais, suite au Congrès de Vienne, aient occupé le trône du pays. Vous voilà aujourd'hui, avec Votre épouse, Vos enfants, Votre famille et d'autres invités de marque, à la Chambre des députés, devant les représentants élus du pays, pour prêter solennellement, en Votre qualité de nouveau chef d'Etat, le serment prévu par la Constitution.

Vous le savez, tout le Luxembourg et d'innombrables personnes de par le monde sont, grâce à la retransmission des cérémonies, à Vos côtés en cet instant émouvant.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à Vos parents d'assister à cet événement solennel ; leur présence en ces lieux vient souligner Leur souci de maintenir la stabilité et la continuité à la tête du pays.

Monseigneur, Madame,

Je n'ai pas besoin de Vous dire notre bonheur de Vous recevoir ici aujourd'hui, Vous et Vos enfants. Nous savons ce dont nous Vous sommes redevables. Nous savons également toute la conscience avec laquelle Vous Vous êtes préparés à Votre accession au trône.

Depuis quatre semaines, les habitants de notre pays ainsi que ceux vivant bien au-delà de nos frontières ont partagé les craintes et les espoirs de votre famille, surtout à propos de l'état de santé du Prince Guillaume. Faut-il encore souligner combien nous sommes heureux que le Prince Guillaume et la Princesse Sibilla aillent mieux. Même s'ils ne peuvent être à nos côtés aujourd'hui, ils sont présents dans nos cœurs et participent à ce moment historique par la pensée. Je tiens à leur souhaiter à nouveau un prompt rétablissement et espère qu'ils nous rejoindront bientôt.

Pays du Benelux, le Luxembourg est également au cœur de l'Union européenne. C'est pourquoi nous sommes particulièrement heureux que les chefs d'Etat des Pays-Bas et de Belgique nous fassent aujourd'hui l'honneur de leur présence.

Majestés, Altesse Royale,

Nous sommes flattés et fiers de Vous compter aujourd'hui parmi nous. Au-delà des liens historiques et familiaux entre les Maisons Souveraines de nos trois pays, nous apprécions Votre présence en cette journée historique comme témoignage de respect et de sympathie envers un pays qui, malgré sa petite taille est fier, à l'instar des Pays-Bas et de la Belgique, de son engagement communautaire inébranlable et n'a cessé de se faire fort, ensemble avec ses partenaires du Benelux, pour que progresse de l'Union européenne.

Soyez remerciées de tout cœur pour l'insigne honneur que Vous nous faites!*

(* en français dans le texte d'origine)

Monseigneur,

Vous êtes, à partir de ce jour, le sixième chef d'Etat du Luxembourg issu de la dynastie à laquelle notre pays est étroitement lié depuis la fin du 19ème siècle et qui fut véritablement plébiscitée par le peuple lors du référendum de 1919.

Vos prédécesseurs sur ce trône ont traversé, aux côtés de notre peuple et de tous ceux qui ont trouvé au Luxembourg une nouvelle patrie et partagent notre vie, des temps de prospérité et des époques d'infortune ; ils ont combattu, œuvré et souffert côte à côte pour leur liberté, leur indépendance et leur bien-être.

A la tête de notre pays depuis près de 36 ans, Vos parents, le Grand-Duc Jean et la Grande-Duchesse Joséphine-Charlotte, dont le soutien ne s'est jamais démenti, ont leur place dans le cœur de tous les Luxembourgeois. Ils Vous ont montré la voie, à l'instar de Vos grands-parents, la Grande-Duchesse Charlotte et le Prince Félix, que Vous avez encore bien connus et qui ont marqué de leur empreinte l'histoire de Luxembourg.

Je tiens à insister tout particulièrement sur ce point. En effet, ils ont réussi, en tant que figures symboliques et autorité morale de notre pays, et avec l'aide des gouvernements et Chambres des députés successifs, à faire d'un petit pays bien souvent vacillant par le passé et pour la liberté duquel ils ont combattu et souffert à nos côtés, une nation stable et reconnue sur le plan international, une nation qui a aujourd'hui son mot à dire dans toutes les prises de décision importantes non seulement au niveau européen, mais également, très souvent, au plan international.

Nous sommes convaincus que Vous, Monseigneur, suivrez la voie tracée par Vos ancêtres, car Vous savez depuis tout petit ce que signifie vivre ensemble dans une démocratie parlementaire et être ouvert aux intérêts des autres. Dans ce rôle, Vous serez secondé efficacement par notre nouvelle Grande-Duchesse et pourrez compter sur son engagement sans faille.

Madame,

Nous savons Votre engagement infatigable pour ceux dont les conditions de vie sont difficiles, chez nous et dans le monde. Nous savons Votre intérêt pour l'éducation et les problèmes de notre jeunesse. Votre action force notre plus grand respect, et nous apprécions tout particulièrement l'exemple que Vous nous donnez d'une famille exemplaire.

Monseigneur,

Une collaboration étroite et des consultations permanentes avec les représentants de la Chambre des députés, du gouvernement et des autres institutions du pays Vous permettront, à l'instar de Vos prédécesseurs, de veiller au respect des lois et de gérer les affaires de l'Etat, pour le bien d'un pays moderne, social, progressiste et ouvert sur le monde, qui s'identifie avec son représentant suprême et confirme, aux côtés de ses partenaires européens, son engagement en faveur de la paix dans le monde.

Comme je l'ai déjà souligné, Vous Vous êtes, Monseigneur, dans l'exercice de Vos fonctions de Grand-Duc héritier, de Lieutenant-représentant du Grand-Duc Jean, de membre du Conseil d'Etat et de président du Board of Economic Development, consciencieusement préparé à Votre nouvelle charge.

Le serment que Vous allez prêter dans quelques instants est un acte constitutionnel, qui confirme Vos droits par devant les représentants de la ville et du pays et atteste au monde Votre volonté de remplir votre haute mission dans le respect de notre constitution et de nos lois.

Monseigneur,

Vous accédez à la tête d'un pays aujourd'hui bien positionné sur l'échiquier international. Toutefois, nous devons constamment avoir à l'esprit que rien n'est jamais définitivement acquis. S'il faut nous défendre, nous saurons à nouveau faire preuve de cette solidarité et de cette ténacité qui font et unissent les habitants de notre petit pays. Et, les événements du passé l'ont prouvé, le combat sera d'autant plus facile que le chef de l'Etat fait l'unanimité autour de lui.

Pour cette raison, nous souhaitons au Grand-Duc Henri et, à Ses côtés, à la Grande-Duchesse Maria Teresa et au prince héritier Guillaume, un règne prospère à la tête de notre pays, règne qui s'inscrira dans l'histoire de notre patrie comme va s'y inscrire celui qui se termine aujourd'hui.

Monseigneur,

Je vous prie de lever votre main droite afin de prêter le serment inscrit à l'article 5 de notre Constitution :

"Je jure d'observer la Constitution et les lois du Grand-Duché de Luxembourg, de maintenir l'indépendance nationale et l'intégrité du territoire ainsi que les libertés publiques et individuelles". *

(*en français dans le texte d'origine)

Monseigneur,

Je prends acte de Votre serment en tant que nouveau Grand-Duc de Luxembourg.

"Vive de Grand-Duc, Vive d'Grande-Duchesse !"*

(*en français dans le texte d'origine)